

Fiche programme – Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) Accompagnement individuel

Transformer l'expérience en certification reconnue

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un bloc de compétences, un diplôme, un titre inscrit au RNCP ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au répertoire spécifique.

À qui s'adresse la VAE ?

Depuis la réforme de 2022, l'accès à la VAE est universel.

Toute personne, quel que soit son statut (salarié, indépendant, demandeur d'emploi, bénévole, volontaire...), peut engager une démarche de VAE.

La condition d'une durée minimale d'un an d'expérience a été supprimée.

Pourquoi engager une VAE ?

**Faire reconnaître officiellement ses compétences acquises
par l'expérience**

Sécuriser son parcours professionnel

**Obtenir une certification professionnelle sans reprendre un
parcours complet de formation**

Évoluer vers de nouvelles responsabilités

Renforcer la confiance en soi et valoriser son parcours

**Mettre en cohérence son niveau de certification avec son niveau
réel de responsabilités**

Saisir une opportunité d'évolution ou de mobilité professionnelle.

La VAE constitue une démarche exigeante mais structurante, souvent vécue comme une reconnaissance forte de son parcours professionnel et personnel.

Financement de la VAE

L'accompagnement à la VAE constitue une action de formation relevant de la formation professionnelle continue.

Il peut être financé ou cofinancé par :

- Le CPF (Compte Personnel de Formation),
- L'employeur,
- France Travail,
- Un OPCO,
- Un organisme spécialisé (ex : Agefiph),
- Un financement personnel.

Votre expérience : un levier de certification

Salarié, indépendant, artisan, bénévole, volontaire ou demandeur d'emploi, vous avez acquis des compétences dans des contextes variés : situations professionnelles, engagements associatifs, responsabilités extra-professionnelles.

La VAE vous permet de transformer ces acquis en certification reconnue, en vue d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.

L'accompagnement chez Elsass Evolution

Elsass Evolution propose un accompagnement individualisé, méthodologique et structuré, assuré par un conseiller spécialisé en VAE.

Le rôle du conseiller est de :

- Informer sur la procédure et sécuriser chaque étape du parcours,
- Aider à analyser les expériences au regard de la certification visée,
- Accompagner la rédaction du dossier,
- Préparer à l'entretien avec le jury,
- Soutenir le candidat en cas de validation partielle ou de refus.

Une relation de confiance est instaurée afin de favoriser l'analyse réflexive et la valorisation des compétences.

La VAE – Étapes du parcours

➡ Accueil – Information – Conseil

Un entretien individuel permet de :

- Présenter la procédure VAE,
- Vérifier l'adéquation entre l'expérience et la certification visée,
- Clarifier la faisabilité du projet.

➡ Recevabilité

Le candidat constitue un dossier de recevabilité (livret 1).

La demande est étudiée afin d'évaluer la cohérence du projet au regard de la certification visée. Un avis motivé est transmis au candidat.

➡ **Accompagnement**

En cas de recevabilité favorable, le candidat peut bénéficier d'un accompagnement méthodologique.

Celui-ci vise à :

- Sélectionner les activités pertinentes,
- Décrire précisément les situations professionnelles,
- Analyser les compétences mobilisées,
- Mettre en correspondance les acquis avec le référentiel de certification.

➡ **Rédaction et dépôt du dossier**

Le candidat rédige son dossier de validation (livret 2) avec l'appui éventuel du conseiller. Le dossier est déposé selon le calendrier fixé par l'organisme certificateur.

➡ **Jury**

Le jury examine le dossier et réalise un entretien avec le candidat.

Il peut prononcer :

- Une validation totale,
- Une validation partielle,
- Un refus de validation.

La décision est notifiée officiellement au candidat.

➡ **Suivi post-jury**

En cas de validation partielle ou de refus, un accompagnement complémentaire peut être proposé afin de définir la suite du parcours (compléments de formation, nouvelle présentation, etc.).

Informations pratiques

Type de prestation : accompagnement à la VAE

Modalités : présentiel, distanciel ou hybride

Durée : variable selon la certification et les besoins du candidat

Dates : entrées permanentes – nous contacter

Tarifs indicatifs

Forfaits accompagnement :

15 heures : 1 650€

18 heures : 1 980€

24 heures : 2 640 €

Accessibilité

Les prestations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Des aménagements peuvent être proposés après analyse des besoins.

Référente handicap : Rachel BRUMPTER - contact@elsass-evolution.fr

Contact :

Responsable de l'action : Rachel BRUMPTER

Téléphone : 06 77 28 90 52

Contact : contact@elsass-evolution.fr